

Scolaire, périscolaire, services, etc.

Quelles conséquences pour notre territoire ?



de

la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier (CCPM)

avec

la Communauté de Communes de la Sommerau (CCS)

=

la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau (CCPMS)

ÉDITORIAUX



Chers habitantes et habitants de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau,

La France est un pays avec une longue histoire qui s'est construit sur une tradition centralisatrice pour contrer les identités régio-

nales centrifuges.

La France a cette autre particularité d'avoir sur son territoire près de 37 000 communes, un record d'Europe.

C'est la Révolution Française qui a transformé les paroisses en communes et les multiples baronnies ecclésiastiques et nobiliaires en départements. Longtemps figée, l'organisation territoriale a profondément changé ces trente dernières années, la collectivité unique alsacienne est d'actualité. Les communes, souvent par nécessité, ont travaillé ensemble en créant des syndicats à vocation unique ou multiple, puis ces groupements ont évolué en districts puis en communautés de communes. A force de créations, ces structures se sont empilées, aboutissant au millefeuille administratif.

Par la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, l'Etat a essayé de rendre cette organisation plus rationnelle par la suppression des syndicats obsolètes et la fusion des communautés de communes en fixant un seuil minimum à 5 000 habitants.

Nos deux intercommunalités du Pays de Marmoutier et de la Sommerau, profitant de cette opportunité, ont engagé un processus de fusion.

Nous sommes d'un même canton et nous avions déjà pris l'habitude de travailler ensemble dans le cadre de nos relations avec le Département, notamment pour le Contrat de Territoire et le PGDER (projet de gestion durable des espaces ruraux).

Au regard de nos compétences communes, notre fort coefficient d'intégration fiscale et grâce à un travail prospectif, tant financier qu'administratif, nous sommes persuadés que cette fusion apportera à notre territoire plus d'efficience et proposera des services plus performants à nos habitants.

Nous voulons apporter les meilleures conditions pour du développement économique, touristique, associatif, culturel et une organisation scolaire complète. Notre collectivité sera ainsi plus lisible et plus forte.

> Jean-Claude WEIL Président



Le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle ère s'est ouverte sur le "Territoire Marmoutier-Sommerau" regroupant désormais 10 Communes.

Début des années 90, des discussions avaient été entamées en vue d'un rapprochement avec le "District de Marmoutier" com-

portant à l'époque 6 Communes et les Communes d'Allenwiller, Birkenwald, Hengwiller et Salenthal. Dans l'intervalle les 2 Districts, devenus ensuite Communautés de Communes, ont eu chacun leur propre itinéraire, avec des objectifs et des degrés d'intégration différents (coefficient de 0,57 pour Marmoutier, 0,82 pour la Sommerau).

La loi de décembre 2010, a relancé le dialogue entamé il y a 20 ans. Ainsi est née une nouvelle Communauté de Communes "Pays de Marmoutier-Sommerau" reprenant les compétences des deux défuntes entités.

Cette mise à niveau impérative des compétences, comporte, pour ma part, 2 étapes essentielles et décisives. 1ère étape : introduction de la compétence scolaire sur l'ancien périmètre "Marmoutier" dès 2012. 2ème étape début 2013 :

the création d'un service administratif mutualisé couvrant l'ensemble du périmètre,

➡ extension des compétences respectives aux deux anciens périmètres, à l'ensemble de la nouvelle Coм-Coм, hormis la compétence "service technique" restant dédiée à l'ancien périmètre de la Sommerau.

Pour celles et ceux qui qualifient ce rapprochement de "Mariage", je n'attribuerais à cette union, ni la dénomination "Mariage d'Amour", encore moins celle de "Mariage forcé" mais tout simplement celle de "Mariage de raison".

La Nouvelle Communauté devrait dès 2013, afficher un coefficient d'intégration proche de 0,82, ce qui non seulement est un record, mais surtout, l'illustration de la volonté des élus d'avancer plus que jamais vers une forte mutualisation.

Ainsi, la pression fiscale du bloc "Communes et ComCom" ne devrait pas augmenter malgré la prise en compte, à partir de septembre 2013, de la coûteuse compétence périscolaire, à condition toutefois, que l'Etat maintienne globalement le niveau des dotations.

Je souhaite que l'ensemble des élus de ce territoire, conjugue, cohésion, solidarité et subsidiarité, permettant de jeter d'ici à cette fin de mandat, les bases d'un nouvel élan pour le plus grand bien de sa population.

Roger MULLER Vice-Président



La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a pour objectif de rationnaliser la coopération intercommunale pour plus de cohérence et ainsi, de réunir des Communautés qui comptent moins de 5 000 habitants.

Dans ce contexte, le schéma de coopération intercommunale du Bas-Rhin a émis plusieurs propositions possibles en ce qui concerne la Communauté de Communes de la Sommerau, dont le chiffre de population est inférieur à ce seuil.

Parmi elles, le schéma a prévu la fusion entre la Communauté de Communes de la Sommerau et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

C'est dans ce sens, que les élus des deux collectivités ont travaillé ces deux dernières années, et ce, afin de créer au 1^{er} janvier 2013 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU.

... ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU EST NÉE!

Entre la parution de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2012 prononçant la fusion et le 1^{er} janvier 2013, les 10 Communes membres ont désigné leurs délégués à la Communauté de Communes.

La représentation des communes au sein du conseil communautaire est fixée à 1 délégué par Commune +1 délégué par tranche de 500 habitants, soit un nombre total de sièges égal à 27 (art L.5214-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un Conseil Communautaire s'est réuni le 3 janvier 2013 pour élire le Président et les membres du bureau.

Le Président élu est M. Jean-Claude WEIL, Maire de Marmoutier et ancien Président de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

Le 1^{er} Vice-Président élu est Roger MULLER, Maire d'Allenwiller et ancien Président de la Communauté de Communes de la Sommerau, en charge des Finances et de l'Administration Générale.

Le 2^{ème} Vice-Président élu est Frédéric GEORGER, Maire de Reutenbourg, en charge des Travaux, du Patrimoine et de l'Environnement.

Le 3^{ème} Vice-Président élu est Aimé DANGELSER, Adjoint au Maire de Marmoutier, en charge des Affaires Scolaires, Périscolaires et de la Petite Enfance.

Le 4^{ème} Vice-Président élu est M. Claude SCHMITT, Maire de Dimbsthal, en charge de l'Animation, de la Communication et de la Jeunesse.

La 5^{ème} Vice-Présidente élue est M^{me} Elisabeth CHO-WANSKI, Conseillère municipale de Singrist, en charge du Développement Économique, de la Culture et du Tourisme.



Claude SCHMITT, Roger MULLER, Jean-Claude WEIL, Frédéric GEORGER, Elisabeth CHOWANSKI, Aimé DANGELSER



LA FUSION : LES COMPÉTENCES

La fusion implique une administration unique et une harmonisation des compétences.

EXTENSION DES COMPÉTENCES

La séance du 30 janvier 2013 a été consacrée à l'harmonisation des compétences :

- ⇒ extension de la compétence «Secrétariat» exercée par l'ancienne CoмCoм de la Sommerau, à l'ensemble du périmètre;
- ⇒ extension de la compétence «Bibliothèque» exercée par l'ancienne CoмCoм de la Sommerau, à l'ensemble du périmètre;
- ⇒ extension de la compétence «Périscolaire» exercée par l'ancienne CoмCoм du Pays de Marmoutier à l'ensemble du périmètre ;
- → restitution de la compétence «Entretien technique» aux Communes exercée par l'ancienne Com-Com de la Sommerau, avec la création d'un service intrinsèque à la ComCom, mis en commun avec les Communes d'ALLENWILLER, de BIRKENWALD et de SALENTHAL (en application de l'article. L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

INCIDENCE EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE GESTION DU PERSONNEL

⇒ La compétence "secrétariat" : initialement exercée par la ComCom de la Sommerau, cette compétence a été transférée à la ComCom du Pays de Marmoutier-Sommerau au 1er janvier 2013, réunissant ainsi les Personnels des deux anciennes ComCom. Les missions des agents ont été redéfinies pour éviter des tâches en doublon et afin d'optimiser leur rôle dans le fonctionnement de la nouvelle collectivité. Compte tenu du fait que le Personnel intercommunal de l'ancienne CCS était également le Personnel administratif des secrétariats des Communes d'AL-LENWILLER, de BIRKENWALD et de SALENTHAL, le transfert de la compétence secrétariat de ces Communes s'est fait en même temps que la fusion. La compétence a été étendue à l'ensemble du périmètre de la nouvelle ComCom au 1er février 2013. Ainsi, les Communes de DIMBSTHAL, HENGWIL-LER, LOCHWILLER, MARMOUTIER, REUTENBOURG, SCHWENHEIM et SINGRIST ont transféré leur per-

Le Personnel administratif des Mairies continue d'assumer principalement le travail dans les Communes. Néanmoins, les compétences nouvellement trans-

sonnel administratif à la ComCom à compter du 1er

férées à la ComCom entrainant un allègement de la charge de travail dans les Mairies, il peut être associé à des tâches pour le compte direct de la ComCom. Le transfert n'entraîne pas de modification du temps de travail, donc pas de changement pour les agents qui les occupent.

Mais tout cela implique une organisation et une gestion d'un Secrétariat Intercommunal.

C'est un agent qui coordonne l'ensemble de l'activité. Les attributions sont réparties entre les agents en fonction de leur niveau hiérarchique, de leur qualification et en tenant compte de leur intérêt.

Les agents relèvent en intégralité de la nouvelle entité créée.

- **⊃** La compétence "bibliothèque", elle aussi a été transférée à l'intercommunalité à compter du 1^{er} février 2013, avec transfert de son Personnel. Hormis la collectivité employeur, Il n'y a pas de changement dans l'organisation et la gestion.
- ➡ La compétence "Entretien technique" exercée par l'ancienne Communauté de Communes de la Sommerau, a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Marmoutier-Sommerau au 1er janvier 2013 dans le cadre de la fusion.

Cette compétence, qui n'a pas fait l'objet d'un transfert par l'ensemble des Communes de la ComCom, a été restituée aux Communes d'ALLENWILLER, BIR-KENWALD et SALENTHAL (sans transfert de moyens ni de personnels) au 1er février 2013.

La ComCom du Pays de Marmoutier-Sommerau a alors créé son service technique qu'elle a mis en commun avec ALLENWILLER, BIRKENWALD et SALENTHAL par voie de convention.

Le service technique et les agents qui y travaillent sont donc gérés par la ComCom.



février 2013.

LA FUSION : LES COMPÉTENCES



RÉCAP SUR LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE COMCOM

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT, une Communauté de Communes exerce obligatoirement deux compétences.

RAPPEL DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- ⇒ L'aménagement de l'espace est une des deux compétences obligatoire. Elle inclut :
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la création, réalisation, entretien et gestion de ZAC, à vocation économique telle que l'extension de la zone d'activités de Marmoutier.
- Aménagement et protection paysagère et environnementale des espaces naturels remarquables.
- ♦ Aménagement, gestion et entretien des cours d'eau dans le cadre du SAGEECE.
- Assistance financière et technique aux communes pour l'élaboration, la révision et la modification de documents d'urbanisme.
- Les Communes restent responsables de la gestion de leur espace et de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
- ⇒ Les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté est la deuxième compétence. Celle-ci

incluent:

- ☼ Etudes, création, extension, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire,
- Etudes du fonctionnement des commerces et mise en œuvre de dispositifs réglementaires, dans le but de stimuler et de coordonner l'activité commerciale sur l'ensemble du Pays,
- Participations dans le cadre d'actions économiques d'ensemble,
- 🔖 Développement touristique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes développe un partenariat avec l'Office du Tourisme (OT) de Marmoutier, dont les modalités sont précisées par la convention signée avec lui (soutien financier...).

Une Communauté de Communes doit également exercer au moins une des compétences relevant des six groupes suivants: protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire ; action sociale d'intérêt communautaire; tout ou partie de l'assainissement.

Le conseil de communauté peut également choisir des compétences facultatives qu'il définit lui-même.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES EXERCÉES PAR NOTRE COMCOM EN BREF...

- ⇒ Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Assainissement collectif et non

collectif;

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés;
 Aménagement, gestion et entre-
- Tamenagement, gestion et entre tien écologique des cours d'eau ;
- ⇒ Préservation et mise en valeur du patrimoine à travers la réhabilitation paysagère, l'embellissement le long des routes communales et intercommunales;
- → Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ⇒ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélementaire et élémentaire ;
- Salles polyvalentes intercommunales;
- ⇒ Etude, réalisation et exploitation d'un golf public ;
- ⇒ Mise en œuvre d'une politique culturelle à travers des actions de soutien;
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire :
- ☼ Enfance et Jeunesse : Mise en œuvre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse pour la petite enfance, l'activité périscolaire, le centre de loisirs et les actions pour la jeunesse. Réalisation des investissements correspondants et gestion des services ;
 ☼ Personnes âgées, gérontologie : Mise en œuvre d'une politique globale destinée à améliorer le quotidien des personnes âgées. Aide à la création de structures de type maison de retraite.

⇒ Autres :

- Solution of gestion des regroupements pédagogiques concentrés sur Allenwiller et Marmoutier y compris le personnel (hors enseignants);
- ♦ Organisation et gestion d'un secrétariat intercommunal (personnel, équipement informatique,...);
 ➡ Centre de secours et d'incendie.

ELE SCOLAIRE

Un des plus grands chantiers de la fusion est sans nul doute la prise en charge de la compétence scolaire, qui engendre notamment le regroupement scolaire sur les sites de Marmoutier et Allenwiller.

UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

La compétence scolaire avait été transférée au 2 avril 2012, de la Commune de Marmoutier à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2013 avec la Communauté de Communes de la Sommerau où la compétence était déjà intercommunale.

A ce titre, la ComCom assure la gestion des locaux et de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (fournitures, embauche et rémunération des ATSEM, contrats de fournitures et de services) et d'investissement (travaux ...).

De la sorte, si auparavant ces charges incombaient à chaque Commune, c'est aujourd'hui la ComCom qui en a la responsabilité. Seule la gestion des inscriptions et des dérogations reste dans les Communes, car seul le Maire est habilité à gérer ces demandes en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Etat, au même titre que l'Etat civil par exemple.

AVEC QUELS EFFETS ?

AUPARAVANT...

Chaque Commune choisissait de se regrouper avec d'autres, formant ainsi un RPI; Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Les classes étaient réparties dans chacun des villages membres.

ET MAINTENANT!

La compétence étant devenue intercommunale, les Communes de Schwenheim, Lochwiller et Reutenbourg ont choisi de former un seul et unique RPI regroupé sur Marmoutier. Cela implique pour les Communes de Lochwiller et Schwenheim, qu'elles quitteront le SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire) du Sternenberg à la fin de l'année scolaire, pour intégrer le regroupement concentré à Marmoutier à la rentrée 2013.

SITE D'ACCUEIL UNIQUE POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

...À MARMOUTIER

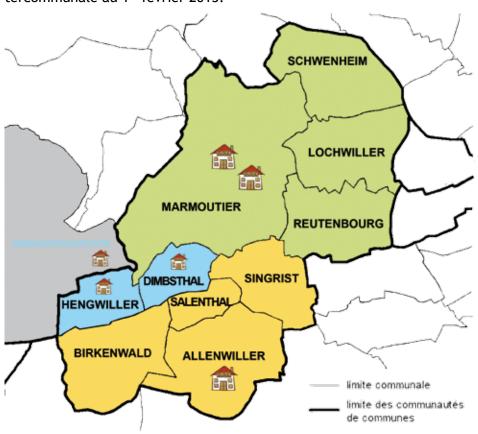
Pour accueillir l'ensemble de ces élèves, la construction de nouvelles classes s'est avérée nécessaire. Un nouveau bâtiment, dont les études ont démarré au printemps 2012, se trouvera sur le même site, en contrebas du parking du Schlossgarten, à côté de l'actuelle école maternelle. Cette configuration permettra à l'ensemble des élèves d'évoluer dans un même secteur durant leur scolarité maternelle et élémentaire, profitant ainsi de la grande proximité du périscolaire et de la bibliothèque, devenue elle aussi intercommunale au 1er février 2013.

...À ALLENWILLER

L'école intercommunale d'Allenwiller, accueillera quant à elle, les enfants de Singrist, qui viendront compléter les effectifs actuels, composés des enfants habitant Allenwiller, Birkenwald et Salenthal. L'accueil périscolaire ouvrira ses portes à la rentrée de 2013 sur le même site et la bibliothèque intercommunale sera également ouverte à l'ensemble des élèves.

SANS CHANGEMENT POUR HENGWILLER ET DIMBSTHAL

Seules les communes de Hengwiller et Dimbsthal ne changeront, pour l'instant, rien à leurs habitudes et poursuivront leur scolarité au sein du RPI du Tannenwald, créé avec la Commune de Reinhardsmunster, issue de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.



LE SCOLAIRE

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA FONCTIONNERA-T-IL ?

Le gouvernement avait laissé le choix aux élus de chaque territoire d'appliquer dès la rentrée 2013 la semaine des 4,5 jours, ou de reporter cette application en septembre 2014.

Les élus de notre ComCom ont ainsi choisi, pour l'année scolaire 2013/2014, de maintenir la semaine des 4 jours.



Le regroupement scolaire concentré sur Marmoutier accueillera les élèves provenant des Communes de Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg et Schwenheim.

- ⇒ Ecole maternelle : elle accueillera 6 classes de petite, moyenne et grande section.
- ⇒ Ecole élémentaire : elle accueillera 11 classes allant du CP au CM2.

ACCUEIL DES ENFANTS

Les horaires d'accueil des enfants, ainsi que les horaires définitifs de début et fin de classe, découleront des horaires d'arrivée et de départ des bus.

Ils pourront varier de 10 à 15 min par rapport aux horaires de classe actuels qui sont définis comme suit : le matin : de 8h10 à 11h40 (ouverture à 8h)

Ces horaires sont les mêmes pour les écoles maternelle et élémentaire.

AMÉNAGEMENT DES CLASSES

L'accueil des enfants sur un seul site scolaire nécessite des travaux de construction de salles de classe supplémentaires.

Ces travaux, dont les études sont



engagées, devraient démarrer pour l'été 2013 et s'étaler sur une période d'un an.

Dans cette attente, un accueil provisoire de deux classes pourrait être envisagé dans les salles d'activités de la structure périscolaire.

...À ALLENWILLER

Le regroupement scolaire concentré sur Allenwiller accueillera les élèves provenant des Communes d'Allenwiller, Birkenwald, Salenthal et Singrist.

⇒ Ecole intercommunale maternelle et primaire : elle accueillera 5 classes allant de la petite section maternelle au CM2.

ACCUEIL DES ENFANTS

Les horaires définitifs de début et fin de classe, découleront des horaires d'arrivée et de départ des bus. Ils pourront varier de 10 à 15 min par rapport aux horaires de classe actuels qui sont définis comme suit :

♦ le matin : de 8h30 à 12h♦ l'après-midi : de 13h45 à 16h15.

... À DIMBSTHAL ET HENGWILLER

Les écoles de Hengwiller et Dimbs-

thal continueront de fonctionner de la même manière qu'auparavant, avec l'école de Reinhardsmunster et son périscolaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le transport par bus depuis les villages de :

♥ Birkenwald, Salenthal et Singrist pour se rendre à Allenwiller et :

♦ Schwenheim, Lochwiller et Reutenbourg pour se rendre à Marmoutier;

sera assuré le matin avant l'école, à la pause de midi et le soir après l'école.

Compte-tenu de la modification nécessaire des trajets effectués par ces bus, le Conseil Général travaille actuellement avec l'Inspection académique et la ComCom pour définir au mieux les boucles effectuées, ainsi que les horaires de chaque bus.

Les horaires définitifs vous seront confirmés en temps utiles.

INSCRIPTIONS

Même si les dates officielles d'inscriptions dans les écoles sont dépassées, vous pouvez inscrire vo(s)tre enfant(s) sur simple rendez-vous à prendre auprès de la Directrice de l'établissement.

PÉRISCOLAIRE

Attendue par un grand nombre, l'ouverture des structures périscolaires approche... Ce nouveau service, proposé par la ComCom en réponse aux besoins des familles du Pays de Marmoutier-Sommerau, suscite un certain nombre de questions concernant leur fonctionnement!

DÈS LA RENTRÉE 2013

Jusqu'alors, certaines Communes chanceuses bénéficiaient des services périscolaires de structures voisines alors que d'autres ne disposaient d'aucun service accessible. Il devenait donc nécessaire de répondre aux besoins des familles et de proposer un service adapté.

Avec la fusion des ComCom ainsi que la création d'un accueil périscolaire à Allenwiller et à Marmoutier, les regroupements scolaires concentrés sur ces deux sites vont permettre de proposer une offre globale cohérente de la chaîne éducative et ce, à compter de la rentrée 2013.

L'ensemble des enfants fréquentant les écoles de Marmoutier (à savoir : Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg et Schwenheim), seront accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "L'ÎLE AUX ENFANTS" à Marmoutier.

Les enfants fréquentant l'école de la Sommerau *(c'est-à-dire Allenwiller,*

Birkenwald, Salenthal et Singrist) seront accueillis au périscolaire qui se trouve dans le même bâtiment que l'école intercommunale.

Les enfants de Dimbsthal et Hengwiller, quant à eux, continueront de fréquenter le périscolaire à Reinhardsmunster.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT

Le <u>fonctionnement</u> sur les deux sites sera <u>strictement identique</u>. Le gestionnaire sera le même avec une direction unique basée sur Marmoutier.

ON DISTINGUE 2 TYPES DE TEMPS D'ACCUEIL :

⇒ L'accueil "Périscolaire" : il s'agit du temps d'accueil des enfants, le matin avant l'école, le soir après l'école et à la pause de midi avec la prise du repas.

➡ Le temps "ALSH": il se définit par le temps d'accueil des enfants hors temps scolaire comme le mercredi par exemple, ou pendant les petites vacances scolaires ou encore une partie des grandes vacances. C'est l'équivalent des anciens "centres de loisirs".

Les 2 structures de notre ComCom proposeront un accueil périscolaire et un temps d'ALSH.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), C'EST QUOI ?

Pour gérer ces structures périscolaires/ALSH, la collectivité peut choisir entre plusieurs possibilités. Les plus classiques sont :

⋄ la gestion en régie, c'est-à-dire gérer soi-même;

⋄ la délégation à un gestionnaire, c'est-à-dire confier la gestion à un délégataire.

La Halte-garderie de Marmoutier, par exemple, est gérée en régie. Le Personnel est directement employé par la ComCom. C'est donc la ComCom qui gère son Personnel, l'animation, la facturation et l'ensemble des dépenses.



PÉRISCOLAIRE



Ecole intercommunale et accueil périscolaire d'Allenwiller

Compte tenu de la dimension des équipements et des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des structures périscolaires/ALSH, la ComCom a choisi de faire appel à un délégataire, par le biais d'une Délégation de Service Public.

Ainsi, c'est le futur délégataire (gestionnaire), qui va gérer le fonctionnement des deux structures pour le compte de la ComCom. Cette procédure est assez longue à mettre en place. Mais elle comporte un avantage très important car la gestion de l'équipement est confiée à des professionnels qui ont la parfaite maîtrise de ce type de service. Le gestionnaire va procéder aux recrutements des Personnels.

Il lui appartiendra ensuite, de gérer ce Personnel et de trouver des solutions en cas d'absence pour assurer la continuité du service.

Le gestionnaire est l'assurance d'un service professionnel et réactif, pour que l'accueil des enfants puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

PLANNING POUR LA MISE EN PLACE DE LA DSP

⇒ Fin février :

Security Réception des candidatures pour la gestion.

♥ Etude des candidatures.

Acceptation des candidats pour produire une offre.

- ⇒ Fin mars : réception des offres.
- ⇒ Avril:
- substantial analyse des offres
- ♥ Classement des candidats
- ♥ Négociations.
- Mai : Choix du gestionnaire.

UN FONCTIONNEMENT ENCORE À L'ÉTUDE

POURQUOI UNE ENQUÊTE DE BESOINS ?

Distribuée auprès des parents d'élèves il y a peu de temps, cette enquête a pour but de définir les besoins en matière de garde ainsi que les créneaux horaires qui intéressent les familles.

Les réponses apportées, nous permettront d'actualiser une enquête antérieure et de :

\$\footnote{\text{faire une estimation de la fréquentation à la rentrée,}}

NB: l'accueil périscolaire est habituellement proposé à partir de 4 ans. définir les horaires d'ouverture, NB: l'ouverture le matin dépendra des besoins. Dans la mesure où il y aurait suffisamment de demandes, celle-ci pourrait être proposée. Dans le cas contraire, la mobilisation d'animateurs et l'ouverture matinale ne se justifierait pas.

QUELS HORAIRES D'OUVERTURE ?

Les horaires d'ouverture des structures ne sont, à ce jour, pas

encore définis. Ils seront communiqués (par le biais de notre site internet, des écoles et des mairies) dès que le gestionnaire sera choisi et le fonctionnement défini. Nous vous rendons attentifs sur le fait que l'accueil en périscolaire le matin et le soir, étant proposé selon les besoins des parents, le transport des enfants en bus ne sera pas assuré en dehors des navettes scolaires.

ET PENDANT LES VACANCES ?

Le temps d'accueil ALSH, évoqué précédemment, proposera un accueil des enfants selon des principes qui restent à définir.

L'interaction des activités proposées par les structures avec celles du Pass-loisirs, sera étudiée et assurée par la ComCom en collaboration avec le gestionnaire.

COÛT POUR LES PARENTS

L'accueil périscolaire et ALSH est une prestation payante.

Les tarifs applicables sont proposés par le gestionnaire et validés par la ComCom.

Le coût de l'accueil variera selon différents critères comme :

les temps d'accueil de l'enfant,le quotient familial,

₩...

INSCRIPTIONS

Les contrats d'accueil des enfants seront signés entre les parents et le gestionnaire. L'ajustement des contrats tenant compte des contraintes professionnelles des parents (travail en équipes, horaires décalés ...) sera étudié au cas par cas avec le gestionnaire. Chaque structure accueillera les enfants des écoles de son regroupement.

Les inscriptions pourraient démarrer dès le mois de juin.

Nous vous tiendrons informés dès que celles-ci seront ouvertes.

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE MARMOUTIER

18, rue des Ecoles 67440 MARMOUTIER

Tél.: 03.88.70.87.99

http://bibliothequemarmoutier.

blogspot.fr/

Bibliothécaire: Véronique BILGER Lieu convivial de lecture et de détente comprenant 4 espaces: adulte, jeunesse, documentaire et musique. La consultation des documents sur place est gratuite.

Un livre, une chanson, un album vous intéressent, un cahier de suggestions est à votre disposition!

Modalités d'emprunt pour 28 jours:

4 livres (dont 2 bandes dessinées maximum ou 1 livre cassette)

1 revue

♥ 2 CD

☼ Le prêt de CD aux enfants de moins de 12 ans se fera uniquement en présence des parents dont la cotisation CD est à jour. Modalités d'inscription :

autorisation parentale obligatoire pour enfants de - de 16 ans
 justificatif d'identité, de domicile.



OUVERTURES AU PUBLIC

⋄ Mardi: de 15h à 18h

Mercredi :

- de 10h à 12h

- de 15h à 18h

Samedi : de 10h à 12h

BIBLIOTHÈQUE D'ALLENWILLER

25, rue principale 67310 - ALLENWILLER bibliotheque.allenwiller@gmail.com Ouverte à tous, cette bibliothèque dont la gestion est associative et assurée par LE PLAISIR PAR LES LIVRES, représentée par M. Alain HOLZ, Président.

OUVERTURES AU PUBLIC



♦ Mardi: de 16h15 à 17h30
 ♦ Vendredi: 18h30 à 19h30
 ♦ Samedi: de 11h à 12h
 (Durant les vacances d'été, ouverte le samedi uniquement.)

LUDOTHÈQUE "JOUONS LE JEU"

Ancienne école en face du château 67440 - BIRKENWALD

Quel que soit votre âge, venez jouer sur place et découvrir tous les jeux de société. Prêt de jeux (2 par famille pour 15 jours).

Animations mensuelles (programme disponible à la CoмCoм)
Cotisation: 25 € par famille.

OUVERTURES AU PUBLIC

♥ Tous les samedis de 14h à 17h.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

1, rue du Général Leclerc 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.69.33.20.00

PERMANENCES

♦ Assistante sociale : M^{me} Brigitte
 HEIDINGER vous accueille le lundi
 de 14h à 16h ou sur rendez-vous.
 ♦ Puéricultrice : M^{me} Laetitia
 WINCKEL vous accueille le lundi
 de 9 à 11h ou sur rendez-vous.

MISSION LOCALE

1, rue du Général Leclerc 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.71.10.08 Elle accueille, écoute et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans (diplômés ou non).

PERMANENCE

♥ Tous les mercredis de 9h à 12h.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MARMOUTIER

1, rue du Gal Leclerc 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.71.46.84



ot-accueil@paysdemarmoutier.eu

www.marmoutier.net

Responsable : Corinne MINNI Accueil : Jennifer DURRENBACH

OUVERTURES AU PUBLIC

☼ De Mai à Octobre : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, sauf samedi jusqu'à 17h et dimanche jusqu'à 17h30.

- 🔖 De Novembre à Avril :
 - * Lundi : de 14h à 17h,
 - * Du mardi au vendredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
 - * Samedi : de 09h à 12h30 Fermé dimanches et jours fériés.

HALTE GARDERIE COLIN COLINE

7, rue de la Gare 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.70.83.38

colincoline@wanadoo.fr *Directrice*: Sylvie ROECK

ECOLE MATERNELLE MARMOUTIER

1, chemin du Schlossgarten 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.70.54.39 0671469h@wanadoo.fr

Directrice: Stéphanie CHRISTOPHEL

ECOLE ÉLÉMENTAIRE MARMOUTIER

20, rue des Ecoles 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.70.62.44

0671126K@ac-strasbourg.fr

Directrice : Anne-Marie CALDWELL

ECOLE INTERCOMMUNALE ALLENWILLER

5, rue du Lavoir 67310 ALLENWILLER Tél: 03.88.71.41.37

ecole.sommerau@orange.fr

Directrice : Sophie ESCOURBANIES

INFOS PRATIQUES

LA COMCOM



1, rue du Général Leclerc 67440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.03.22.10 Fax. 03.88.70.64.14 contact@cc-marmoutier-sommerau.eu www.cc-marmoutier-sommerau.eu Directeur des Services: Albert CLEMENTZ Chargée de la Communication et des Ressources Humaines: Caroline FIORE Agent de Dévelopement : Ghislaine HOLTZ Comptabilité et affaires générales : Pascale KALCK et Laetitia JOST Assistante administrative-Accueil: Sarah MISMER

OUVERTURES AU PUBLIC

♦ Lundi et Mercredi : 09h-12h et 14h-18h

⇔ Mardi et Jeudi : 14h-18h

♥ Vendredi : 09h-12h et 14h-17h

LES MAIRIES DE LA COMCOM

ALLENWILLER

25, Rue Principale 67310 - ALLENWILLER Tél. 03.88.70.60.42 mairie.allenwiller@orange.fr Secrétaires : Pascale KALCK et Laetitia JOST

PERMANENCES

BIRKENWALD

10, rue du Général Leclerc Tél. 03.88.70.69.25 mairie-de-birkenwald@wanadoo.fr Secrétaires : Pascale KALCK et Laetitia JOST

PERMANENCE

DIMBSTHAL

9, rue Principale Tél./Fax. 03.88.70.61.56 mairiedimbsthal@wanadoo.fr Secrétaire: Chantal LEFEVRE

PERMANENCES

Mardi: 16h00-18h00Jeudi: 17h00-20h00

HENGWILLER

4, Rue de l'Ecole Tél. 03 88 70 62 28 mairie.hengwiller@orange.fr Secrétaire: Marie-Thérèse GASSER

PERMANENCE

♥ Vendredi 18h30 - 20h00

LOCHWILLER

4, Rue de l'Eglise 67440 Tél. 03.88.70.61.40 mairie.lochwiller@orange.fr Secrétaire: William GASPARD

PERMANENCES

Lundi au Jeudi : 08h-12h et 14h-18h

♥ Vendredi: 08h-12h et 14h-17h

MARMOUTIER

5, place du Gal de Gaulle Tél. 03.88.70.60.08 Fax. 03.88.70.69.68 mairie-marmoutier@orange.fr Secrétaire: Sandrine BEL Accueil Etat-civil: Aurélie SCHWALLER Urbanisme: Pierre MORGENTHALER

OUVERTURES AU PUBLIC

♦ Vendredi : 08h-12h et 14h-17h

REUTENBOURG

2, Rue de l'Ecole Tél. 03.88.70.60.43 mairie.reutenbourg@wanadoo.fr Secrétaire: Laetitia JOST

PERMANENCES

Undi et Jeudi : 18h00-19h30
1er Samedi du mois 09h-10h30

SALENTHAL

2, rue de l'Eglise Tél. 03.88.70.61.18 mairie.salenthal@orange.fr Secrétaires : Pascale KALCK et Laetitia JOST

PERMANENCE

SCHWENHEIM

150, Rue Principale Tél. 03.88.70.20.48 Fax. 03.88.70.28.96

mairie.schwenheim@wanadoo.fr Secrétaire: Gabriel OELSCHLAGER

PERMANENCE

SINGRIST

15, Rue du Gal Leclerc Tél. 03.88.70.84.76 Fax. 03.88.70.81.45 mairie.singrist@wanadoo.fr

Secrétaire : Monique KUHN

PERMANENCES

Mardi: 16h00-19h00
Vendredi: 10h00-12h00

TRÉSORERIE DE MARMOUTIER

22, rue du Mal de Lattre de Tassigny 677440 - MARMOUTIER Tél. 03.88.70.60.13 t067111@dgfip.finances.gouv.fr Percepteur : Daniel TOUSSAINT

OUVERTURES AU PUBLIC

♦ Mardi, Jeudi et vendredi : 09h-12h et 13h30-16h

N°ISSN: ancien 1769-1052, nouveau: en cours Directeur de la publication: Jean-Claude WEIL Coordination: Commission Communication Publicité: Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau (CCPMS)

Mise en page : Caroline FIORE Crédits images : CCPMS

Impression: Graphicel's - Geispolsheim



UN TERRITOIRE ÉLARGI...

UNE NOUVELLE ÈRE A COMMENCÉ POUR LES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE, LE 1^{ER} JANVIER 2013!

La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et la Communauté de Communes de la Sommerau ont arrêté leur activité respective pour en commencer une nouvelle ensemble.

Plus de Pays de Marmoutier sans Sommerau et plus de Sommerau sans Pays de Marmoutier...

Un mariage de raison qui a fait naître de cette nouvelle union :

"la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau".

Finalement, c'est peu de changement pour les habitants de notre territoire mais plus au niveau administratif.

BIEN COMPRENDRE LA NOTION DE FUSION!

Une fusion c'est avant tout, la réunion de deux entités existantes mais qui, du fait du changement de son libellé, nécessite la création d'une nouvelle entité. L'ensemble des biens, droits et obligations des établissements fusionnés sont transférés au nouvel établissement issu de la fusion. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

LA NOUVELLE COMCOM À VOTRE SERVICE!

Les bureaux de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau se situent à Marmoutier au 1, rue du Général Leclerc.

La ComCom vous accueille:

♦ les lundi et Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
♦ les mardi et jeudi de 14h à 18h,

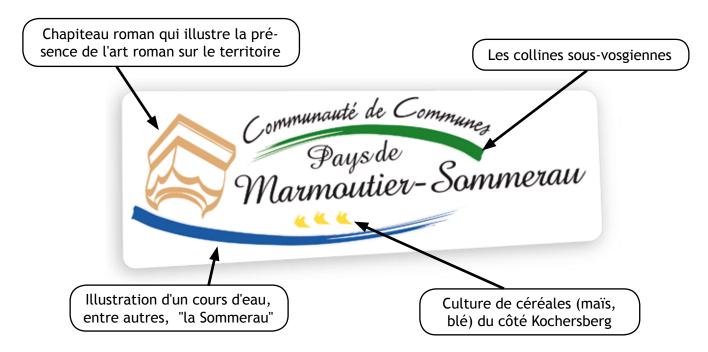
♦ le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
L'accueil téléphonique est ouvert toute la semaine.
Tél. 03.88.03.22.10 / Fax. 03.88.70.64.14

Email: contact@cc-marmoutier-sommerau.eu
Site Internet: www.cc-marmoutier-sommerau.eu

Bienvenue au Pays de Marmoutier-Sommerau...

ZOOM SUR... LE LOGO DE LA COMCOM

La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau s'est dotée d'une identité visuelle propre.



Le cadre en trapèze à angles arrondis confère à ce logo une modernité aux formes très actuelles. La lecture penchée vers le haut inspire une perspective vers l'avenir, signe d'une belle collaboration. Le choix typographique renvoie à un territoire de caractère dont l'histoire est bien ancrée.